Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_078-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-078 – Développement Durable – Renouvellement de la convention multi-services avec la FDGDON pour les années 2027 à 2029

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	24	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 03 mai 2012 portant passation d'une convention multi-services avec la Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures (FEMODEC), devenue depuis la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) ;

VU les délibérations des 07 avril 2015, 15 janvier 2018 et 12 décembre 2023 portant renouvellement de cette convention ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_078-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU le courrier de la FDGDON 56 en date du 21 octobre 2026 proposant le renouvellement de la convention multi-services pour les années 2027, 2028 et 2029 ;

La commune de Surzur bénéficie depuis 2012 de la convention multi-services proposée par la FDGDON 56, qui permet aux collectivités signataires d'accéder à différents services et conseils dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles.

Cette convention permet notamment de bénéficier des prestations suivantes :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour les habitants et le personnel communal ;
- Mise à disposition d'effaroucheurs à conditions préférentielles ;
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges) à tarif préférentiel ;
- Prestations diverses, notamment d'échenillage, à tarif préférentiel ;
- Accompagnement dans la réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine ;
- Conseils et informations auprès des élus, agents municipaux et habitants sur les moyens de lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, notamment les étourneaux, chenilles et frelons asiatiques.

La convention prévoit également la coordination de la destruction des nids de frelons asiatiques par des désinsectiseurs agréés par la FDGDON.

La FDGDON propose de renouveler cette convention pour une nouvelle durée de trois ans, couvrant les années 2027 à 2029.

Le montant de la participation financière forfaitaire de la commune s'élèverait à 440,56 € par an, soit 1 321,68 € pour les trois années, hors éventuelles prestations complémentaires facturées selon les conditions prévues à la convention.

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler cette convention afin de maintenir l'accès de la commune à ces différents services et prestations.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_078-DE

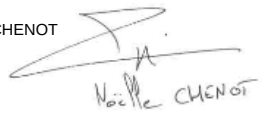
SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la convention multi-services avec la FDGDON 56 dans le cadre de la lutte contre les populations d'organismes nuisibles, pour les années 2027, 2028 et 2029, moyennant une participation annuelle de 440,56 € **;**

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et ses conditions particulières annexées, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX